



COMMUNE DE VEYTAUX

## PRÉAVIS No 10/2016

PRESENTE PAR LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE  
DU LUNDI 2 MAI 2016

relatif à

**l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif  
de CHF 23'500.00 au maximum pour couvrir les frais liés à  
l'achat d'un véhicule supplémentaire de voirie, de type  
« Kyburz » (scooter électrique) avec une remorque**

Date de la commission : mardi 10 mai 2016 à 18h.30  
Salle du Conseil communal – Rue du They 1



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité de Veytaux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'500.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à l'achat d'un véhicule supplémentaire de voirie, de type « Kyburz » (scooter électrique) avec une remorque.

Dans sa séance du 7 décembre 2015, votre Conseil a voté un amendement visant au retrait de la somme de CHF 23'500.00, portée au compte No 44.3110, du préavis No 10/2015 « budget communal 2016 ». Le Conseil communal a demandé à la Municipalité de présenter un préavis détaillé pour l'achat de ce nouveau véhicule, en donnant un inventaire du « parc automobile » actuel du service de la voirie et des espaces verts.

## 2. PARC AUTOMOBILE ACTUEL

Pour l'accomplissement de ses différentes et diverses tâches, le service de la voirie et des espaces verts disposent de trois véhicules (Meili, mono-axe « Rapid » et Fiat Doblò), dont les caractéristiques sont données ci-dessous :

### 2.1 Présentation des véhicules actuels et leur utilisation



Meili



Mono-axe « Rapid »



Remorque du  
mono-axe « Rapid »



Fiat Doblò

#### 2.1.1 Meili

Transport de personnes :	3
Transport de charges :	jusqu'à 2 tonnes et 4,5 m <sup>3</sup>
Vitesse maximale :	45 km/h
Année de mise en circulation :	2013

#### Accessoires :

Déneigement :	1 lame à neige de 2,6 m 1 lame à neige de 2,1 m
Salage des routes :	1 saleuse pour 1,1 tonne de sel
Nettoyage des routes :	1 souffleur

#### Remarques

Quand le véhicule est équipé pour le déneigement, le pont du camion est inutilisable pour d'autres activités.



### 2.1.2 Mono-axe « Rapid »

Transport de personnes :	1 (seulement avec la remorque attelée)
Transport de charges sur remorque :	jusqu'à 500 kg et 1,5 m <sup>3</sup>
Vitesse maximale :	12 km/h
Année de mise en circulation :	2002

#### Accessoires

Transport :	1 remorque
Déneigement :	1 lame à neige de 1,5 m 1 fraise à neige
Nettoyage :	1 aspirateur 1 balayeuse 1 brosse
Fauchage :	1 broyeur

#### Remarques

Ce véhicule est limité à l'utilisation d'un seul accessoire à la fois. Il est équipé, en temps normal, d'une remorque pour la levée des poubelles publiques (2 à 3 fois par semaine). Pendant ces périodes de levée, il est impossible d'utiliser d'autres accessoires. En cas de priorité pour le déneigement le mono-axe « Rapid » (lame ou fraise à neige) et le pont du camion (Meili) sont alors utilisés. Nous n'avons de ce fait plus aucun véhicule pour la levée des poubelles publiques, le transport d'outils et matériel.

Le déplacement sur route est lent, pas très maniable (dirigé à la force des bras) et la sécurité limitée. La visibilité à l'arrière est très réduite, en raison de la hauteur de la remorque. Ce véhicule est utilisé sur le terrain (fauchage), routes et quais (nettoyage et levées des poubelles publiques) et trottoirs (déneigement).

### 2.1.3 Fiat Doblò

Transport de personnes :	5
Vitesse maximale :	120 km/h
Année de mise en circulation :	2015

#### Accessoires

Aucun

#### Remarques

Ce véhicule, financé par des annonceurs privés, est mis gratuitement à disposition de la Commune par la Société Fortuna.

Il est utilisé par tous les services de la Commune, pour transporter essentiellement des personnes et marchandises propres.

## **2.2. Remarques générales**

Si le mono-axe « Rapid » correspond à nos attentes pour le fauchage, le nettoyage et le déneigement, il n'en n'est malheureusement pas de même lorsqu'il est équipé de la remorque. La conduite sur la route cantonale à 12 km/h et son manque de maniabilité font de ce véhicule un engin peu sécurisant et difficile à conduire.



Dès lors, la levée des poubelles publiques et le transport d'outils et matériel pourraient se faire avec un véhicule plus rapide et plus sécurisé, comme le « Kyburz » présenté ci-dessous.

### **3. CARACTERISTIQUES DU VEHICULE « Kyburz » DXS**

#### **3.1 Description du véhicule**

##### **Le véhicule**

Le « Kyburz » DXS électrique allie une grande maniabilité, et l'efficacité d'un deux roues avec la sécurité et la stabilité d'un véhicule à trois roues. Le puissant moteur asynchrone triphasé du « Kyburz » DXS communal est silencieux, non-polluant, optimisé pour la circulation avec la fonction « stop-and-go ». Sa charge utile est largement supérieure à celle d'une petite moto. Cet engin répond parfaitement aux besoins des Communes et des entreprises industrielles, telle que La Poste par exemple.

##### **La remorque**

La remorque « Kyburz » est l'accessoire idéal pour le « Kyburz » DXS communal (vitesse maximale 45 km/h, charge utile maximale de 150 kg). Les matériaux utilisés (aluminium et acier anticorrosion) assurent solidité et longévité. L'éclairage et le dispositif de freinage à inertie visent à une sécurité maximale.

#### **Le « KYBURZ » DXS communal en détails**

##### **Conduite**

Vitesse maximale	jusqu'à 45 km/h
Autonomie	30-100km
Déclivité maximale	jusqu'à 30%
Permis de conduire	A1

##### **Propulsion**

Batteries	LiFePo4 sans entretien, 180Ah
Recharge	Maximum 8 heures
Moteur	asynchrone, 24V / 2.4kW puissance de pointe

##### **Dimensions**

Longueur/largeur/hauteur	185/80/124 cm
Poids à vide, inclus les batteries	210 kg
Charge utile, sans et avec remorque	125-270 kg + conducteur

##### **Prix**

Scooter et remorque	CHF 23'500.00
---------------------	---------------



## Sécurité

- les trois roues offrent une stabilité et une sécurité optimale, aussi bien en été qu'en hiver ;
- action de freinage sur les trois roues ;
- signal sonore lors d'un changement de direction et en marche arrière ;
- système d'éclairage et clignotants, réflecteurs latéraux et arrières.

## Confort

- siège confortablement rembourré ;
- frein de parc automatique ;
- diamètre de braquage 1.8 m (scooter 2.9m).

## Qualité

- cadre en acier thermolaqué, corps creux scellés ;
- batteries sans entretien ;
- récupération d'énergie au freinage, augmente l'autonomie et ménage les freins.

### 3.2 Références d'utilisation

#### 3.2.1 Ville de La Tour-de-Peilz

En fonction depuis maintenant une année, tant les utilisateurs que la population, apprécient ce véhicule. Silencieux, propre, maniable, pratique, sécurisé et rapide, le responsable de la voirie de la Tour-de-Peilz ne tarit pas d'éloges ce véhicule électrique, qu'il recommande vivement à tous futurs utilisateurs.



#### 3.2.2 Commune de Montreux

Le service de la voirie et des espaces verts de la Commune de Montreux roule électrique depuis le 24 novembre 2015. Ce service a récemment fait l'acquisition de trois véhicules du type DXS communal, tous équipés de remorques communales. Grâce à ces engins, les employés du service peuvent rapidement accéder à des zones difficiles d'accès en ville, à des parcs, et aux rives du lac.



Silence et propreté : ce sont effectivement les deux qualificatifs qui ont motivé la Municipalité de Montreux à faire l'acquisition de ces véhicules. En effet, la volonté d'inscrire la Commune de Montreux comme une Ville propre se démontre notamment par le fait d'utiliser des

moyens de locomotion propres. C'est en donnant l'exemple à la population que celle-ci pourra faire des efforts de civisme et de propreté.

Grâce aux 270 kg de charge utile (210 kg du véhicule et 80 kg du conducteur) et aux 100 km environ d'autonomie, le « Kyburz » DXS s'avère être un allié performant pour les collaborateurs de la voirie montreuusienne.





### 3.2.3 Ville de Vevey

Comme beaucoup d'autres Communes, la Ville de Vevey a opté pour des véhicules électriques, de plus grande taille, selon le type « Goupil ».



## 4. DETERMINATION DE LA MUNICIPALITE

Pour les raisons exposées ci-dessus, la Municipalité soutient le choix du service de la voirie et des espaces verts et propose l'achat d'un véhicule supplémentaire, de type « Kyburz » DXS avec remorque. Ce véhicule électrique est plus pratique et plus adapté aux différentes tâches du service de la voirie. Au niveau sécurité, sa vitesse maximale de 45km/h et sa maniabilité, seront mieux adaptées à la route.

Nous tenons à relever que la Commune de Veytaux s'étend sur plusieurs kilomètres, entre le centre du village, Sonchaux et Grandchamp, avec souvent des parcours à fortes dénivelées. L'utilisation d'un véhicule plus rapide sera dès lors plus commode.

Pour le surplus, nous signalons que la partie motorisée du véhicule mono-axe « Rapid » sera conservée et utilisée pour le déneigement des trottoirs (lame à neige et fraiseuse), le balayage/aspirateur et le broyage de branches.

## 5. ASPECTS FINANCIERS – PERSONNEL ET ENVIRONNEMENT

### 5.1 Financement et conséquences financières

Au 31 décembre de l'exercice précédent, les fonds disponibles en trésorerie étaient de CHF 331'415.11. Au 31 mars 2016, ils se montent à CHF 376'834.30.

La Commune dispose d'une limite de crédit de CHF 1'030'000.00 sur son compte courant auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, elle s'élève à ce jour à CHF 830'000.00. Afin de pallier au manque de liquidité en fin d'année 2015, la Commune a dû demander une avance à terme fixe de CHF 200'000.00 renouvelable de 3 mois en 3 mois à des taux d'intérêts avantageux.

Sur la base du budget adopté de l'exercice en cours et des crédits d'investissements en cours de réalisation, le financement du présent préavis est assuré par les fonds disponibles en trésorerie.

Sur le plan comptable, cet investissement sera entièrement amorti au bouclage des comptes 2016 par le biais du compte de fonctionnement No 44.3310.

### 5.2 Participation / subvention

S'agissant d'un véhicule propre à l'administration communale, toutes les dépenses sont à la charge de la Commune.

### 5.3 Effets sur le personnel communal

Avec ce nouveau véhicule, la capacité de chargement, la vitesse de déplacement et la sécurité seront garanties.



#### 5.4 Impact sur l'environnement

Aucun impact négatif sur l'environnement avec ce véhicule électrique.

#### 6. CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

**vu** le préavis No 10/2016 de la Municipalité du 18 avril 2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'500.00 au maximum pour couvrir les frais liés à l'achat d'un véhicule supplémentaire de voirie, de type « Kyburz » (scooter électrique avec remorque) ;

**ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à acheter un véhicule supplémentaire de voirie, de type « Kyburz » (scooter électrique avec remorque) ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'500.00 au maximum ;
3. de couvrir cette dépense par la trésorerie courante ;
4. d'amortir entièrement cette dépense au bouclage des comptes 2016 par le biais du compte de fonctionnement No 44.3310 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté par la Municipalité le 18 avril 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :   
C. Chevalley

La Secrétaire :   
B. Menétrey



Délégué municipal : Monsieur L. Croset, Conseiller municipal

